

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2019**

PRESENTS: M.M BELUCHE Maire, BOURDAIS, CAMELOT, GUILLEMIN,
HERMANN, LOUIS, STEGRE, TISSOT
Mmes GUEVELOU, PIGUENET, ROUSSY, THIMONIER

PROCURATION: Mme HERNANDEZ a donné procuration M. LOUIS

ABSENTE : Mme BITSCHENE

RAPPORT POLITIQUE DE LA VILLE

Les élus ont validé à l'unanimité le rapport politique de la ville 2018.

Le rapport rend compte de la pluralité et de la complémentarité des actions menées au titre de la politique de la ville en application des orientations stratégiques et transversales définies avec l'ensemble des signataires du contrat de ville du Grand Besançon.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget communal

Afin de verser la subvention exceptionnelle à l'ERN, votée le 21 mai dernier, une décision modificative est nécessaire et est adoptée à l'unanimité.

- | | |
|---------------------|---------|
| ➤ Chapitre 011/6135 | -5 850€ |
| ➤ Chapitre 011/6574 | +5 850€ |

Budget lotissement

Le conseil municipal a adopté la modification budgétaire du service lotissement comme suit :

- Chapitre 042/71355 -8 500€

MODIFICATIF DE L'ACTE DE LA REGIE DE RECETTES ET NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE

Suite au contrôle de la régie de recettes effectué le 13 mai dernier, l'acte de régie de recettes et l'acte de nomination doivent être modifiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à modifier les articles des actes cités ci-dessus.

CONVENTION REPAS AVEC LA CASSOTTE

Le maire expose, que pour simplifier le service des repas à la cantine au regard du nombre d'élèves, la méthode de la liaison chaude est la plus appropriée.

Le foyer « la Cassotte » étant le prestataire adéquat pour le service des repas à la cantine, le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention entre les deux parties.

TARIFS DE LA CANTINE

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, les tarifs des repas de cantine selon le quotient familial des familles à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

-Quotient familial

▪ 0 à 800	4.90€
▪ 801 à 1000	5.10€
▪ 1001 à 1200	5.30€
▪ > à 1200	5.50€
▪ Repas adulte	5.50€

NOMINATION D'UN AGENT AU POSTE D'ATSEM

Le conseil municipal, s'est prononcé favorablement, pour nommer un agent lauréat au concours d'ATSEM, à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE DEUX POSTES D'ATSEM

Suite au départ à la retraite d'un agent, ATSEM principal de 1^{ère} classe (placé à temps partiel), il convient de supprimer ce poste puis de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 35h.

Le temps de travail du second poste d'ATSEM va être modifié. A compter du 1^{er} septembre, l'agent effectuera 30 heures par semaine.

NOVILLARS le 10 juillet 2019
Le Maire,
Philippe BELUCHE